



Disponibilité d'office

Par **Bettychou38**, le **18/03/2023** à **14:12**

Bonjour. Je suis infirmière et titulaire de la fonction publique hospitalière et j'ai été placée en disponibilité d'office par mon Directeur d'hôpital car je suis déclarée inapte à mon poste, suite à une pose totale de prothèse de hanche. Je suis donc en arrêt maladie et je voulais savoir si mes arrêts maladie doivent être rémunérés par mon employeur car pour le moment rien ne m'a été versé.

De plus mon employeur ne m'explique en rien ce qu'incombe cette disponibilité d'office sur mon traitement de salaire et mon évolution de Carrière.

J'ai également 3 enfants alors doivent-ils me verser le supplément familial.

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par **P.M.**, le **18/03/2023** à **14:33**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel qui devraient pouvoir vous informer...

Je vous propose déjà [ce dossier : Qu'est-ce que la disponibilité d'office pour raison de santé du fonctionnaire ?](#)